



EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS CAF DU TARN

ANALYSE DU PUBLIC – ANNEE 2013

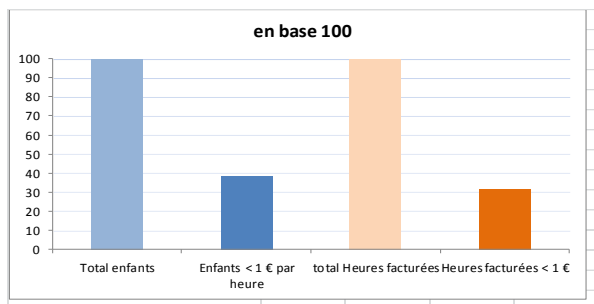
Fréquentation public « participation < 1 € »

Afin de garantir l'accès de toutes les familles à un mode de garde, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a fixé un objectif de fréquentation d'au moins 10 % des « publics pauvres » dans les équipements d'accueil de jeunes enfants conventionnés PSU.

Le public pauvre correspond, selon la définition de la CNAF, aux familles dont la participation financière est inférieure à 1,00 € par heure.

L'exercice 2013 constitue la première année de mobilisation de cet indicateur.

Dans le Tarn, la participation financière des familles est inférieure à 1 € pour près de 4 enfants sur 10.



Les réponses données par 88 équipements d'accueil sur les 92 conventionnés PSU indiquent que sur 6 064 enfants ayant fréquenté un établissement, 39 % ont eu une facturation inférieure à 1,00 €.

Quelques hypothèses peuvent expliquer cette forte proportion d'enfants issus de « famille pauvre » :

- Des ménages plus pauvres dans le Tarn : le revenu fiscal moyen par foyer dans le Tarn (20 111 € en 2009) est inférieur à celui observé au niveau national (21 197 € en 2009) ;
- Une forte implantation des modes d'accueil collectif ou familial représentant 2 296 places en 2013, et accueillant la moitié des enfants de moins de 3 ans (6 064 enfants accueillis sur les 12 000 enfants de moins de 3 ans du Tarn) ;
- Des projets d'établissement qui intègrent la mixité sociale.

3 Heures facturées sur 10 inférieures à 1,00 €

Si 39% des enfants inscrits correspondent à une facturation inférieure à 1 €, le nombre d'heures facturées pour ceux-ci ne représentent que 32 % du total des heures facturées. En moyenne, 519 heures sont facturées par enfant dont la participation financière est inférieure à 1 € quand ce sont 702 heures pour les autres enfants.

Des disparités selon les types d'accueil

	Part du nombre de places d'accueil	% d'enfants de familles pauvres
Multi-accueil	71 %	37 %
Crèches familiales	10 %	43 %
Crèches de personnel	8 %	27 %
Haltes garderies	5 %	60 %
Micro crèches	3 %	50 %
Jardins d'enfants	3 %	30 %
Total	100 %	39 %

Pour les crèches familiales et les micro-crèches, le taux d'effort des familles est inférieur pour ces structures à celui appliqué dans les autres structures d'accueil collectif. Le nombre de familles pauvres y est donc surestimé.

L'accueil d'enfants handicapés



79 équipements sur 92 ont complété cette partie du questionnaire.

29 enfants, soit 0.5 % des 5 346 enfants accueillis, ayant déjà obtenu la reconnaissance « d'enfant handicapé » (bénéficiaire de l'AAEH – allocation d'éducation enfant handicapé) ont été accueillis en 2013. Ils représentent en outre 12 % des 236 enfants de moins de 6 ans ouvrant droit à l'AAEH en 2013 (dont 62 ont moins de 3 ans).

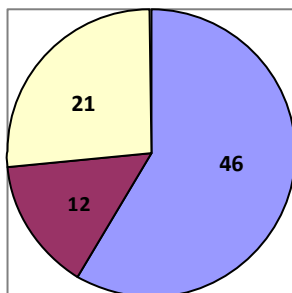
Par ailleurs, 57 enfants ont été accueillis dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI), soit 1 % des enfants accueillis.

Les heures d'accueil des enfants handicapés (AAEH et PAI) représentent 33,6 équivalent places soit près de 2 % des places d'accueil des structures ayant répondu.

Plus d'un équipement sur 3 a accueilli des enfants handicapés

12 équipements ont réservé de 1,0 à 3,5 places (équivalent place) à des enfants handicapés, 21 équipements ont réservé moins de 1 place à des enfants handicapés, et 46 équipements n'ont accueilli aucun enfant porteur de handicap en 2013.

Accueil enfants handicapés



- Equip. n'ayant accueilli aucun enfant
- Equip ayant réservé de 1 à 3,5 places
- Equipements ayant réservé moins de 1 place



L'accueil des monoparents

Des monoparents qui utilisent peu les modes de garde collectifs ?

77 % des 92 équipements ont complété cette partie du questionnaire. 468 enfants ont été identifiés comme issus d'une famille monoparentale par le gestionnaire, soit 9 % des 4 988 enfants accueillis. Ce taux est à comparer avec les 13 % de familles monoparentales (avec enfant (s) de moins de 3 ans) recensés dans le Tarn en 2013.

Le nombre d'heures facturées aux familles monoparentales représente 8 % du total des heures d'accueil.

Parents en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle

Sur la base des données transmises par les gestionnaires, 52 enfants dont au moins un des deux parents (ou le monoparent) est bénéficiaire du RSA. Cela représente 1 % des 5 160 enfants accueillis.

Une attention particulière sera portée au suivi de cette variable les prochaines années.

